

HONORAIRES

Pourcentage appliqué sur le montant de la transaction

LES HONORAIRES SONT TOUTES TAXES COMPRISES T.V.A 20 % (Taux en vigueur)

Honoraires au 19/09/2017

HONORAIRES DE TRANSACTION (achat, vente)

Appartement, immeuble, maison, terrain :

0€ 50.000€	10 %
de 50.001€ à 80.000€	9 %
de 80.001€ à 120.000€	8 %
de 120.001 à 150.000€	7%
de 150.001€ à 300.000€	6 %
à partir de 300.001€	5 %
Minimum de perception	4.000 €

Les honoraires sont à la charge du vendeur sauf convention contraire précisée dans le mandat de vente. Ces pourcentages sont donnés à titre indicatif et ils peuvent être supérieurs ou inférieurs après convention librement négociée entre le mandant et le mandataire tenant compte de l'ensemble de la mission.

RAPPORT D'ANALYSE ET D'ESTIMATION EN VALEUR VENALE ACTUELLE D'UN BIEN IMMOBILIER

200,00€ T.T.C à la charge du propriétaire du bien

HONORAIRES DE LOCATION

Pour les baux soumis aux dispositions de la loi n°89-462 du 6 juillet 1989 – locaux d'habitation ou mixte et locataire personne physique (barème Loi Alur)

Lorsque la location aura été effectivement conclue, la rémunération du mandataire deviendra immédiatement exigible, à l'exception des honoraires de réalisation de l'état des lieux qui ne seront dus qu'à compter de la réalisation de cette prestation.

Le mandataire aura droit aux honoraires TTC suivants :

- Honoraires de visite, constitution du dossier du locataire et de la rédaction du bail : 10,00€/m2 (zone tendue)
- Honoraires de réalisation de l'état des lieux : 3,00€/m2

Pour les autres baux :

Lorsque la location aura été effectivement conclue, la rémunération du mandataire deviendra immédiatement exigible.

14,40 % TTC du loyer annuel hors charges, cette rémunération sera partagée par moitié entre le bailleur et le locataire.

ATTESTATION

Depuis le 01/01/1987 LE MONTANT DES HONORAIRES EST LIBRE (ordonnance N°86 – 1243 du 01/12/1986)

Conformément aux dispositions de l'article 35 du décret du 20 juillet 1972, le cabinet s'est engagé à ne pas percevoir de fonds pour le compte du mandant en matière de transactions immobilières.

SARL Jorge. T ANTONIO – siège social : 93, avenue Alfred Borriglione – 06100 NICE

Gérant Jorge ANTONIO

R.C.S. NICE 500 291 349 – NAF 703 A

N° CPI 0605 2017 000 020 599 délivrée par la CCI Nice Côte d'Azur

« Absence de garantie financière décret 2010 – 1707 » - « Non détention de fonds »

Assurance R.C.P. MMA IARD - Police N° 103165800